

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 septembre 2021 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

7-7A, rue Lévesque, lot 1 948 945, zone R-6

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser la marge de recul latérale de 1.35 mètre du bâtiment principal, en direction du lot 1 948 944. La grille des spécifications de la zone R-6 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit la marge minimale de recul latérale à 2 mètres pour un bâtiment bifamilial.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

NOTE SPÉCIALE Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique, une personne intéressée peut également transmettre ses commentaires lors d'une période de consultation écrite. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous et ce, jusqu'au 7 septembre 2021 à 17h00.

Direction générale et greffe
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

Donné à Charlemagne
ce 19 août 2021



Olivier Goyet
Directeur général et greffier

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné, Olivier Goyet, directeur général/greffier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 19 août 2021, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 19 août 2021.

Donné à Charlemagne
ce 19 août 2021



Olivier Goyet
Directeur général et greffier